



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 155366

Valable du 24/01/2026 au 23/01/2027

ROSAZ ENERGIES
45 RUE DES ILES
BP 21 - ZI LE DOMAINE
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

RAISON SOCIALE : ROSAZ ENERGIES
DENOMINATION COMMERCIALE : ROSAZ ENERGIES

SIRET : 49012434400022
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : GERMANY GARY
N° Dossier : 43-RL-43675-73
N° Client : 43675

Tel : 04 79 84 29 13
E-mail : info@rosaz-energies.fr
Assurance Responsabilité Civile : QBE
Assurance Décennale : QBE

Qualification selon référentiel : Solaire Photovoltaïque - SPV

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
SPV1 : SPV - indice 1 (puissance installée inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	24/01/2023	23/01/2027
SPV2 : SPV - indice 2 (puissance installée supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA)	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	24/01/2023	23/01/2027
SPV3 : SPV - indice 3 (puissance installée supérieure à 250 kVA)	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	24/01/2023	23/01/2027
Mention			
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		24/01/2023	23/01/2027
Catégories de travaux			
Panneaux solaires photovoltaïques		24/01/2023	23/01/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 23 décembre 2025

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z